



Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade
200, rue Principale
Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec) G0X 2J0
Tél. : 418-325-2841 - Téléc. : 418-325-3070
Courriel : municipalite@sainteannedelaperade.net

Le 7 novembre 2018

AVIS IMPORTANT AUX CITOYENS

INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE



Au cours de l'année, toutes les bornes d'incendie sont inspectées par une firme afin de garantir la sécurité des citoyens en cas de feu. La firme Aqua-Data effectuera l'inspection mécanique des bornes d'incendie du **12 au 16 novembre 2018, de 8 h à 17 h** sur tout le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Conséquemment, il peut y avoir une baisse de pression d'eau accompagnée ou non d'une coloration rougeâtre (rouille) pouvant occasionner certains désagréments dont les taches sur les tissus. Pour remédier à cette situation, il suffit de laisser couler votre robinet d'eau froide jusqu'à ce que l'eau soit claire et de vérifier avant de faire la lessive ou de cuisiner. Il n'y a toutefois aucun danger pour la santé.



La municipalité vous remercie pour votre compréhension et s'excuse pour tout inconvénient.



Tournoi de Hockey

ATOME
Sainte-Anne-de-la-Pérade

.....1989-2018

29^e édition

**26 novembre au
9 décembre 2018**

46 équipes

**ARÉNA
LE PRIX DU
GROS.COM**

- La semaine du 26 novembre au 2 décembre 2018 : Classes « A » et « B » ;
- La semaine du 3 au 9 décembre 2018 : Classes « C » et « BB » ;
- La joute d'ouverture aura lieu le vendredi 30 novembre 2018, à 17 h 45, à l'aréna LE PRIX DU GROS.COM et opposera les Tigres de Beloeil aux Prédateurs de Sainte-Anne-de-la-Pérade et Saint-Marc-des-Carrières.

Vous pouvez consulter l'horaire des joutes à l'adresse suivante :

www.tournoiatomeste-anne-de-la-perade.com

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec madame Nicole Martel au 418 325-2795.



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS PUBLIC

VENTE DE VÉHICULE ET D'ÉQUIPEMENTS DE VOIRIE

Est par la présente donnée par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, avis que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade désire obtenir des offres pour la vente d'un véhicule et équipements usagés suivants :

<u>Quantité</u>	<u>Description</u>
1	Camionnette F-150, 2009, 130 000 KM;
1	Porte de garage 12' x 10' avec rail;
1	Porte de garage 10' pieds x 10' avec rail;
1	Porte de garage 10' x 10' ½" avec rail.

Ce véhicule et ces équipements pourront être vus et examinés seulement sur rendez-vous à l'hôtel de ville situé au 200, rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade. Ce véhicule et ces équipements sont vendus tels que vus, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale.

Les offres devront être reçues au plus tard à 15 h, le 23 novembre 2018, à l'attention du directeur général, au bureau municipal, situé au 200, rue Principale à Sainte-Anne-de-la-Pérade, QC G0X 2J0.

Les offres reçues seront ouvertes publiquement au bureau municipal le 23 novembre 2018, à 15 h 01. Les offres soumises doivent être présentées sous la forme d'une lettre, dans une enveloppe cachetée portant le nom et l'adresse de l'offrant et la mention « APPEL D'OFFRES – VENTE DE VÉHICULE ET D'ÉQUIPEMENTS USAGÉS ». La lettre doit indiquer les informations suivantes : • Le nom et l'adresse de l'offrant; • La description du véhicule ou de l'équipement; • Le montant offert pour l'achat du véhicule ou de l'équipement; • La signature de l'offrant. De plus, si l'offre est formulée par le représentant d'une personne morale, il doit joindre une résolution l'autorisant à agir au nom de cette dernière.

La Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des offres reçues, et ce, sans encourir aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les offrant(s). Les offres seront ensuite analysées par les membres du conseil municipal et les ventes seront confirmées lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, 19 h. Le paiement de la transaction devra être effectué dans les sept (7) jours de la séance ordinaire. Les adjudicataires des biens divers prennent possession immédiatement après la réception du paiement. L'adjudicataire de véhicule pourra prendre possession dudit véhicule après avoir pris entente avec la municipalité pour le transfert des immatriculations.

Donné à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 7 novembre 2018.

Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier